

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_176

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise FOSELEV en date du 03 Septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux d'enlèvement d'un transformateur électrique avec installation d'une grue sans ancrage au sol,
Avenue de la Route Blanche.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, l'Avenue de la Route Blanche sera fermée à la circulation (depuis le carrefour du centre-ville jusqu'au carrefour de la salle polyvalente) et une déviation sera mise en place par la Rue du Château, la Rue de la Croix et l'Avenue du Mont-Blanc **du Lundi 20 octobre 2025 à partir 22h00 jusqu'au Mardi 21 Octobre 2025 jusqu'à 4h00. L'intervention aura lieu de nuit.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A. Scionzier, le 03/09/2025

